



Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement

2011



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement

Ce numéro décrit en détails les limites des régions sociosanitaires telles que définies en octobre 2011 ainsi que leur correspondance avec la géographie des Recensements de 2006 et 2001. Les régions sociosanitaires, définies par les provinces, correspondent à des unités ou des régions administratives qui présentent un intérêt pour les autorités en matière de santé. Ce produit contient les fichiers de correspondance (qui permettent de faire le lien entre les régions sociosanitaires et les codes géographiques du recensement) et les fichiers numériques des limites. La documentation à l'intention de l'utilisateur donne un aperçu des régions sociosanitaires et décrit les sources, les méthodes, les limites et le produit (format des fichiers et des clichés d'enregistrement).

En plus des fichiers géographiques, ce produit comprend aussi les données du Recensement de 2006 pour les régions sociosanitaires (profil de base).



Quoi de neuf?

Ce numéro contient les limites des régions sociosanitaires telles que définies en octobre 2011 et leur correspondance avec la géographie du Recensement de 2006. Seuls des changements mineurs ont été faits depuis décembre 2007 :

- La province du Nouveau-Brunswick a apporté des changements mineurs aux noms de ses régions sociosanitaires. Ces régions sont maintenant appelées des zones.
- En novembre 2010, cinq nouvelles zones ont été approuvées à des fins d'utilisation en Alberta par le comité mixte de la géographie des services de santé de l'Alberta et du ministère de la Santé et du Bien-être de l'Alberta. Ces cinq zones sont des regroupements des anciennes neuf régions régionales de la santé.
- En 2011, afin d'agrèger les limites de la District Health Authority (DHA) de la Nouvelle-Écosse aux limites des zones, l'aire de diffusion (AD) 12080119 (la population au Recensement de 2006 était de 887) est passée de la zone 3 à la zone 6. On a également déplacé l'AD 12080120 de la DHA 4 (zone 3) vers la DHA (District Health Authority) 9 (zone 6), corrigeant ainsi les limites des DHA (District Health Authority) et des zones, et les codes des régions sociosanitaires de l'Alberta ont été mis à jour.

Les limites, les codes des régions sociosanitaires et les noms des régions sociosanitaires demeurent inchangés dans les autres provinces et territoires.



Guide de l'utilisateur

Contexte

Au cours des dernières années, les demandes se sont accrues en ce qui a trait à des données pertinentes sur la santé au niveau des « collectivités ». De ce fait, les régions sociosanitaires sont devenues des unités géographiques importantes, grâce auxquelles des données sur la santé et des données connexes sont produites.

Les régions sociosanitaires sont des régions administratives établies en vertu de la loi par les ministères provinciaux de la santé. Ces régions administratives représentent des secteurs géographiques relevant des conseils d'administration des hôpitaux ou des autorités sanitaires régionales. Étant des régions administratives provinciales, les régions sociosanitaires sont sujettes à des changements.

Depuis la dernière mise à jour de cette publication en 2007, peu de modifications ont été apportées aux régions sociosanitaires par les provinces. Les changements qui ont eu lieu comprennent une petite modification des limites au Nouveau-Brunswick et l'abolissement des régions sociosanitaires à l'Île-du-Prince-Édouard. Le produit Régions sociosanitaires 2011 – Limites et correspondance avec la géographie du recensement reflète les limites en vigueur en octobre 2011 et fournit les liens avec les régions géographiques des recensements de 2001 et de 2006.

Description

Le terme générique « région sociosanitaire » s'applique à toute une gamme de régions administratives au Canada, qui sont définies par les ministères provinciaux de la Santé. Afin d'assurer la couverture complète du Canada, chaque territoire du Nord constitue une région sociosanitaire.

Le tableau qui suit décrit les régions sociosanitaires, selon la province, et comporte un renvoi aux dispositions législatives provinciales en vertu desquelles ces régions ont été définies.

Structure de codage des régions sociosanitaires

On utilise un code numérique à quatre chiffres pour identifier de façon distincte les régions sociosanitaires. Les deux premiers chiffres correspondent à la province, et les deux derniers, à la région sociosanitaire. Ces codes sont les mêmes que ceux utilisés par les ministères provinciaux de la santé. Dans le cas des provinces où il n'existe pas de code numérique, un code à deux chiffres est attribué. L'Ontario utilise un code à quatre chiffres pour les circonscriptions sanitaires. Ce code a été réduit et on a conservé uniquement les deux derniers chiffres pour assurer l'uniformité de la structure de codage des régions sociosanitaires au niveau national. Étant donné que l'on compte deux ensembles de régions sociosanitaires en Ontario, dont les rapports hiérarchiques ne correspondent pas exactement, les codes sont uniques à la province.

Les noms des régions sociosanitaires correspondent aussi aux noms officiels utilisés par les provinces.

Voir [l'annexe 1 : Régions sociosanitaires 2011](#) (noms et codes)

Fichiers de correspondance

La production des données au niveau de la région sociosanitaire nécessite des outils de codage géographique. Étant donné que le découpage géographique du recensement ne tient pas compte des limites des régions sociosanitaires provinciales, un fichier de correspondance permet le couplage des régions sociosanitaires et des unités géographiques du recensement qui en font partie. Ces fichiers de correspondance reposent sur la plus petite unité géographique pertinente du recensement.

Afin de permettre l'utilisation de diverses sources pour la production de données au niveau de la région sociosanitaire, des liens ont été créés avec les régions géographiques des Recensements de 2006 et de 2001. Le cliché d'enregistrement de ces fichiers de correspondance comprend le code à sept chiffres de la Classification géographique type (CGT). Le code de la CGT (Classification géographique type) représente uniquement les subdivisions de recensement (SDR).

La plupart des régions sociosanitaires comprennent des SDR (subdivisions de recensement) entières (voir le tableau 2). Toutefois, certaines d'entre elles ne correspondent pas aux municipalités. Pour les Recensements de 2006 et de 2001, le couplage a été fait au niveau de l'aire de diffusion (AD) pour la plupart des provinces et au niveau de l'îlot pour l'Ontario (RLISS), le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie Britannique, l'Alberta. Même ces petites régions géographiques (AD/îlots) chevauchent parfois les limites des régions sociosanitaires. Le cas échéant, en collaboration avec la province concernée, on a assigné l'entièreté de l'AD (aire de diffusion) (ou de l'îlot) à une seule région sociosanitaire de façon à obtenir le « meilleur ajustement possible » à la géographie du recensement.

D'autres sources de données s'appuient sur les codes postaux pour établir la référence géographique des enregistrements de données. Ces données sont d'abord converties en fonction des unités géographiques du recensement au moyen du Fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada, puis reliées aux régions sociosanitaires d'après le fichier de correspondance.

Des fichiers de correspondance ont été transmis par l'Alberta (Alberta Treasury a fourni des fichiers où les régions sociosanitaires étaient reliées aux îlots de diffusion de 2006), la Colombie-Britannique (BC Stats a fourni des fichiers où les régions sociosanitaires étaient reliées aux AD (aire de diffusion) de 2006), le Québec (le ministère de la Santé et des Services sociaux a fourni des fichiers où les régions sociosanitaires étaient reliées aux AD (aire de diffusion) de 2006) et le Manitoba (Manitoba Health a fourni des fichiers où les régions sociosanitaires étaient reliées aux AD (aire de diffusion) de 2006).

Les fichiers de correspondance entre les aires de diffusion/îlots de diffusion et les régions sociosanitaires (AD/îlots et RSS) fournis dans cette publication sont disponibles selon un format DBF (Data Base Format) pour 2006 et selon un format (CSV) valeurs séparées par des virgules pour 2001 pour chaque province et pour les territoires du Nord.

Cliché d'enregistrement

Le cliché d'enregistrement des fichiers figure dans les tableaux suivants.

Régions sociosanitaires et régions géographiques types

La plupart des régions sociosanitaires peuvent être décrites comme des regroupements de comtés (divisions de recensement) ou de municipalités (subdivisions de recensement). Cette description s'applique tout particulièrement dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario (avec certaines exceptions mineures dans le nord de l'Ontario). Dans les provinces de l'Ouest, les régions sociosanitaires sont moins susceptibles de suivre les limites des divisions ou des subdivisions de recensement.

Le tableau qui suit présente le nombre de subdivisions de recensement qui se retrouvent dans plus d'une région sociosanitaire, selon la province.

Fichiers des limites

Les limites des régions sociosanitaires comprises dans le présent document sont fondées sur les unités géographiques du Recensement de 2006 et 2001. On a utilisé la plus petite unité géographique disponible comme élément de base pour définir les régions sociosanitaires. En général, les limites législatives respectent ces unités, mais ne respectent pas les AD (aire de diffusion) et les îlots de diffusion une fois que les limites législatives sont numérisées. Dans toutes les provinces, sauf la Colombie Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario (RLISS) c'est l'aire de diffusion qui sert à définir les régions sociosanitaires. Cependant, dans plusieurs cas, les limites législatives physiques divisent les AD (aire de diffusion). Dans les provinces de l'Ouest, l'AD (aire de diffusion) ne constitue pas la limite idéale et pourrait entraîner une distorsion additionnelle si elle était utilisée comme unité de base. Par conséquent, on a utilisé l'îlot de diffusion, afin d'améliorer la précision de ces limites. **Malgré cette précision améliorée, les fichiers des limites ne correspondent pas toujours aux limites juridiques véritables reconnues par les provinces, ce qui créé plusieurs cas de division dans les îlots de diffusion.**

Les limites qui ne respectent pas la géométrie de STC (Statistique Canada) (les divisions) ont été numérisées en utilisant de cartes, des couches spatiales et/ou des descriptions fournies grâce à la collaboration des autorités de chaque province.

Méthode utilisée pour créer les fichiers des limites des régions sociosanitaires 2011

Les procédures de mise à jour des fichiers numériques des limites ont été effectuées en utilisant les outils suivants : ESRI® ArcGIS TM 9.2 et 9.3.1, Microsoft® Access 2002 et 2007, et Microsoft® Excel 2002 et 2007.

1. Provinces n'ayant déclaré aucun changement géographique depuis 2007

Les limites géographiques sont demeurées inchangées depuis la mise à jour de 2007 dans la majorité des provinces et dans tous les territoires. Les personnes-ressources des ministères de la Santé de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut n'ont déclaré aucune modification des limites des régions sociosanitaires.

2. Modification des limites – Fichiers de correspondance créés par Statistique Canada

La province du Nouveau-Brunswick a apporté des changements mineurs aux noms de ses régions sociosanitaires. Ces régions sont maintenant appelées des zones.

En novembre 2010, cinq nouvelles zones ont été approuvées à des fins d'utilisation en Alberta par le comité mixte de la géographie des services de santé de l'Alberta et du ministère de la Santé et du Bien-être de l'Alberta. Ces cinq zones sont des regroupements des anciennes neuf régions régionales de la santé.

En 2011, afin d'agrèger les limites de la District Health Authority (DHA) de la Nouvelle-Écosse aux limites des zones, l'aire de diffusion (AD) 12080119 (la population au Recensement de 2006 était de 887) est passée de la zone 3 à la zone 6. On a également déplacé l'AD 12080120 de la DHA 4 (zone 3) vers la DHA 9 (zone 6), corrigeant ainsi les limites des DHA et des zones.

Formats des fichiers des limites

Toutes les limites numériques des régions sociosanitaires de cette publication sont disponibles en deux formats : format « shapefile » de (Environmental Systems Research Institute) ESRI® et format tableau de MapInfo®.

Le fichier « shapefile » ESRI® vient en version « zip ». Ce fichier s'ouvre pour fournir quatre fichiers avec des extensions différentes: (DBF, SHP, PRJ et SHX).

Le fichier en format MapInfo® (©Pitney Bowes Software Inc.) vient aussi en version « zip ». Ce fichier s'ouvre pour fournir quatre fichiers avec des extensions différentes: (TAB, DAT, ID et MAP).

Les fichiers des limites sont fournis dans un fichier national des limites et dans des fichiers individuels des limites des provinces.

Données pour la projection

Le système de projection de coordonnées diffusé pour les fichiers des limites des régions sociosanitaires est le suivant :

Projection conique conforme de Lambert

Système de référence = NAD83

Unités = mètres

Sphéroïde = GRS 1980

Paramètres :

1^{er} parallèle de référence : 49° 00' 00"

2^e parallèle de référence : 77° 00' 00"

Méridien central : -91° 52' 00"

Latitude de l'originale de la projection : 63° 23' 26.43"

Abscisse fictive : 6200000

Ordonnée fictive : 3000000

Remerciements

La Division de la statistique de la santé a travaillé en étroite collaboration avec les ministères provinciaux de la Santé et la Division de la géographie de Statistique Canada pour produire le présent document. Le Bureau de la statistique de la Colombie-Britannique, le Conseil du Trésor de l'Alberta, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et le ministère de la Santé du Manitoba ont aussi contribué directement à ces travaux en fournissant les fichiers de correspondance des régions sociosanitaires et des régions géographiques du recensement.



Annexe 1

Régions sociosanitaires 2011 selon la province et le territoire

Terre-Neuve-et-Labrador

1011 Eastern Regional Integrated Health Authority
1012 Central Regional Integrated Health Authority
1013 Western Regional Integrated Health Authority
1014 Labrador–Grenfell Regional Integrated Health Authority

Île-du-Prince-Édouard

1101 Kings County
1102 Queens County
1103 Prince County

Nouvelle-Écosse

District Health Authorities

1211 South Shore District Health Authority
1212 South West Nova District Health Authority
1223 Annapolis Valley District Health Authority
1234 Colchester East Hants Health Authority
1235 Cumberland Health Authority
1246 Pictou County Health Authority
1247 Guysborough Antigonish Strait Health Authority
1258 Cape Breton District Health Authority
1269 Capital District Health Authority

Zones

1210 South Shore / South West Nova
1223 Annapolis Valley District Health Authority
1230 Colchester East Hants / Cumberland
1240 Pictou County / Guysborough Antigonish Strait
1258 Cape Breton District Health Authority
1269 Capital District Health Authority

Nouveau-Brunswick

1301 Zone 1 (région de Moncton)
1302 Zone 2 (région de Saint John)
1303 Zone 3 (région de Fredericton)
1304 Zone 4 (région de Edmunston)
1305 Zone 5 (région de Campbellton)
1306 Zone 6 (région de Bathurst)
1307 Zone 7 (région de Miramichi)

Québec

2401 Région du Bas-Saint-Laurent
2402 Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean
2403 Région de la Capitale-Nationale
2404 Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
2405 Région de l'Estrie
2406 Région de Montréal
2407 Région de l'Outaouais
2408 Région de l'Abitibi-Témiscamingue
2409 Région de la Côte-Nord
2410 Région du Nord-du-Québec
2411 Région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
2412 Région de la Chaudière-Appalaches
2413 Région de Laval
2414 Région de Lanaudière
2415 Région des Laurentides
2416 Région de la Montérégie
2417 Région du Nunavik
2418 Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James

Ontario

Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)

3501 Erie St. Clair
3502 Sud-Ouest
3503 Waterloo Wellington
3504 Hamilton Niagara Haldimand Brant
3505 Centre-Ouest
3506 Mississauga Halton
3507 Toronto-Centre
3508 Centre
3509 Centre-Est
3510 Sud-Est
3511 Champlain
3512 Simcoe Nord Muskoka
3513 Nord-Est
3514 Nord-Ouest

Circonscriptions sanitaires

3526 Circonscription Sanitaire du District d'Algoma
3527 Circonscription Sanitaire du Comté de Brant
3530 Circonscription Sanitaire Régionale de Durham
3531 Circonscription Sanitaire d'Elgin-St. Thomas
3533 Circonscription Sanitaire de Grey Bruce
3534 Circonscription Sanitaire de Haldimand-Norfolk
3535 Circonscription Sanitaire du District de Haliburton, Kawartha et Pine Ridge
3536 Circonscription Sanitaire Régionale de Halton
3537 Circonscription Sanitaire de la Cité de Hamilton
3538 Circonscription Sanitaire des Comtés de Hastings et Prince Edward
3539 Circonscription Sanitaire du Comté de Huron
3540 Circonscription Sanitaire de Chatham-Kent
3541 Circonscription Sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington
3542 Circonscription Sanitaire de Lambton
3543 Circonscription Sanitaire du District de Leeds, Grenville et Lanark
3544 Circonscription Sanitaire de Middlesex-London
3546 Circonscription Sanitaire Régionale de Niagara
3547 Circonscription Sanitaire du District de North Bay Parry Sound
3549 Circonscription Sanitaire du Nord-Ouest
3551 Circonscription Sanitaire de la Ville d'Ottawa
3552 Circonscription Sanitaire du Comté d'Oxford
3553 Circonscription Sanitaire Régionale de Peel
3554 Circonscription Sanitaire du District de Perth
3555 Circonscription Sanitaire du Comté et de la Cité de Peterborough
3556 Circonscription Sanitaire de Porcupine
3557 Circonscription Sanitaire du Comté et du District de Renfrew
3558 Circonscription Sanitaire de l'Est de l'Ontario
3560 Circonscription Sanitaire du District de Simcoe Muskoka
3561 Circonscription Sanitaire de Sudbury et son District
3562 Circonscription Sanitaire du District de Thunder Bay
3563 Circonscription Sanitaire de Timiskaming
3565 Circonscription Sanitaire de Waterloo
3566 Circonscription Sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph
3568 Circonscription Sanitaire de Windsor-Comté d'Essex
3570 Circonscription Sanitaire Régionale de York
3595 Circonscription Sanitaire de la Cité de Toronto

Manitoba

4610 Winnipeg Regional Health Authority
4615 Brandon Regional Health Authority
4620 North Eastman Regional Health Authority
4625 South Eastman Regional Health Authority
4630 Interlake Regional Health Authority
4640 Central Regional Health Authority
4645 Assiniboine Regional Health Authority
4660 Parkland Regional Health Authority
4670 NOR–MAN Regional Health Authority
4680 Burntwood Regional Health Authority
4690 Churchill Regional Health Authority

4685 Burntwood/Churchill Regional Health Authorities

Saskatchewan

4701 Sun Country Regional Health Authority
4702 Five Hills Regional Health Authority
4703 Cypress Regional Health Authority
4704 Regina Qu'Appelle Regional Health Authority
4705 Sunrise Regional Health Authority
4706 Saskatoon Regional Health Authority
4707 Heartland Regional Health Authority
4708 Kelsey Trail Regional Health Authority
4709 Prince Albert Parkland Regional Health Authority
4710 Prairie North Regional Health Authority
4711 Mamawetan Churchill River Regional Health Authority
4712 Keewatin Yatthé Regional Health Authority
4713 Athabasca Health Authority

4714 Mamawetan/Keewatin/Athabasca Regional Health Authorities

Alberta

4831 South Zone
4832 Calgary Zone
4833 Central Zone
4834 Edmonton Zone
4835 North Zone

Colombie-Britannique

5911 East Kootenay Health Service Delivery Area
5912 Kootenay-Boundary Health Service Delivery Area
5913 Okanagan Health Service Delivery Area
5914 Thompson/Cariboo Health Service Delivery Area
5921 Fraser East Health Service Delivery Area
5922 Fraser North Health Service Delivery Area
5923 Fraser South Health Service Delivery Area
5931 Richmond Health Service Delivery Area
5932 Vancouver Health Service Delivery Area
5933 North Shore/Coast Garibaldi Health Service Delivery Area
5941 South Vancouver Island Health Service Delivery Area
5942 Central Vancouver Island Health Service Delivery Area
5943 North Vancouver Island Health Service Delivery Area

5951 Northwest Health Service Delivery Area
5952 Northern Interior Health Service Delivery Area
5953 Northeast Health Service Delivery Area

Yukon

6001 Yukon

Territoires du Nord-Ouest

6101 Territoires du Nord-Ouest

Nunavut

6201 Nunavut



Annexe 2

Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2007 et 2011

Province/territoire	Régions sociosanitaires 2007	Unités	Régions sociosanitaires 2011	Unités	Commentaires
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Regional Integrated Health Authorities (RIHAs)</i>	4	<i>Regional Integrated Health Authorities (RIHAs)</i>	4	Aucun changement
Île-du-Prince-Édouard	<i>Health Regions</i>	3	<i>Health Regions</i>	3	Aucun changement
Nouvelle-Écosse	Zones	6	Zones	6	En 2011, afin d'agréger les limites de la District Health Authority (DHA) de la Nouvelle-Écosse aux limites des zones, l'aire de diffusion (AD) 12080119 (la population au Recensement de 2006 était de 887) est passée de la zone 3 à la zone 6. On a également déplacé l'AD 12080120 de la DHA (District Health Authority) 4 (zone 3) vers la DHA (District Health Authority) 9 (zone 6), corrigeant ainsi les limites des DHA et des zones.
	<i>District Health Authorities</i>	9	<i>District Health Authorities</i>	9	Voir ci-dessus
Nouveau-Brunswick	Régions sociosanitaires	7	Zones	7	La province du Nouveau-Brunswick a apporté des changements mineurs aux noms de ses régions sociosanitaires. Ces régions sont maintenant appelées des zones.
Québec	Régions sociosanitaires	18	Régions sociosanitaires	18	Aucun changement
Ontario	Circonscriptions sanitaires	36	Circonscriptions sanitaires	36	Aucun changement
	Réseaux locaux d'intégration des services de santé	14	Réseaux locaux d'intégration des services de santé	14	Aucun changement
Manitoba	<i>Regional Health Authorities</i>	11	<i>Regional Health Authorities</i>	11	Aucun changement
Saskatchewan	<i>Regional Health Authorities</i>	13	<i>Regional Health Authorities</i>	13	Aucun changement
Alberta	<i>Regional Health Authorities</i>	9	Zones	5	En novembre 2010, cinq nouvelles zones ont été approuvées à des fins d'utilisation en Alberta par le comité mixte de la géographie des services de santé de l'Alberta et du ministère de la Santé et du Bien-être de l'Alberta. Ces cinq zones sont des regroupements des anciennes neuf régions régionales de la santé.
Colombie-Britannique	<i>Health Service Delivery Areas (HSDA)</i>	16	<i>Health Service Delivery Areas (HSDA)</i>	16	Aucun changement
Yukon	Territoire	1	Territoire	1	Aucun changement
Territoires du Nord-Ouest	Territoire	1	Territoire	1	Aucun changement
Nunavut	Territoire	1	Territoire	1	Aucun changement

Source : Statistique Canada.



Annexe 3

Liste détaillée des subdivisions de recensement chevauchant deux régions sociosanitaires ou plus, 2006

Subdivisions de recensement	Régions sociosanitaires	Nom des régions sociosanitaires	Population	% de la population répartie entre les subdivisions de recensement
Nouvelle-Écosse – District Health Authority				
1208008	1234	Colchester East Hants Health Authority	20 500	95,9
	1269	Capital District Health Authority	887	4,1
	Sous-total		21 387	100,0
Ontario – Réseau local d'intégration des services de santé				
3519028	3505	Centre-Ouest	29,364	12,3
	3508	Centre	209 502	87,7
	Sous-total		238 866	100,0
3520005	3505	Centre-Ouest	127 097	5,1
	3506	Mississauga Halton	102 818	4,1
	3507	Toronto-Centre	1 090 301	43,6
	3508	Centre	606 126	24,2
	3509	Centre-Est	576 939	23,0
	Sous-total		2 503 281	100,0
3521005	3505	Centre-Ouest	38 204	5,7
	3506	Mississauga Halton	630 345	94,3
	Sous-total		668 549	100,0
3528052	3502	Sud-Ouest	13 342	21,3
	3504	Hamilton Niagara Haldimand Brant	49 221	78,7
	Sous-total		62 563	100,0
3542004	3502	Sud-Ouest	11 582	95,0
	3503	Waterloo Wellington	611	5,0
	Sous-total		12 193	100,0
3542015	3502	Sud-Ouest	6 634	70,0
	3512	Simcoe Nord Muskoka	2 846	30,0
	Sous-total		9 480	100,0
3542045	3502	Sud-Ouest	3 361	49,2
	3512	Simcoe Nord Muskoka	3 464	50,8
	Sous-total		6 825	100,0
3543003	3508	Centre	10 685	99,9
	3512	Simcoe Nord Muskoka	10	0,1
	Sous-total		10 695	100,0
3543021	3508	Centre	750	4,4
	3512	Simcoe Nord Muskoka	16 151	95,6
	Sous-total		16 901	100,0
Ontario – Circonscriptions sanitaires				
3560090	3549	Northwestern Health Unit Circonscription Sanitaire du Nord-Ouest	7 041	100,0
	3562	Thunder Bay District Health Unit Circonscription Sanitaire du District de Thunder Bay	0	0,0
	Sous-total		7 041	100,0
Manitoba				

4601094	4620	North Eastman	668	59,1
	4625	South Eastman	462	40,9
	Sous-total		1 130	100,0
4602075	4610	Winnipeg	0	0,0
	4625	South Eastman	5 046	99,9
	4640	Central	5	0,1
	Sous-total		5 051	100,0
4607065	4615	Brandon	0	0,0
	4645	Assinboine	1 902	100,0
	Sous-total		1 902	100,0
4608033	4640	Central	579	98,3
	4645	Assiniboine	10	1,7
	Sous-total		589	100,0
4617026	4640	Central	446	30,8
	4660	Parkland	1 000	69,2
	Sous-total		1 446	100,0
4619045	4620	North Eastman	710	21,8
	4630	Interlake	592	18,2
	4660	Parkland	1 953	60,0
	Sous-total		3 255	100,0
4621078	4670	NOR-MAN	1 843	97,7
	4680	Burntwood	44	2,3
	Sous-total		1 887	100,0
Saskatchewan				
4701091	4701	Sun Country	290	83,3
	4704	Regina Qu'Appelle	58	16,7
	Sous-total		348	100,0
4701094	4701	Sun Country	284	83,3
	4704	Regina Qu'Appelle	57	16,7
	Sous-total		341	100,0
4702800	4701	Sun Country	0	0,0
	4702	Five Hills	0	0,0
	4704	Regina Qu'Appelle	0	0,0
	Sous-total		0	100,0
4703001	4701	Sun Country	272	100,0
	4702	Five Hills	0	0,0
	Sous-total		272	100,0
4703006	4701	Sun Country	125	51,0
	4702	Five Hills	120	49,0
	Sous-total		245	100,0
4703064	4702	Five Hills	127	54,7
	4703	Cypress	105	45,3
	Sous-total		232	100,0
4705011	4701	Sun Country	170	37,9
	4704	Regina Qu'Appelle	279	62,1
	Sous-total		449	100,0
4705014	4701	Sun Country	414	94,3
	4704	Regina Qu'Appelle	25	5,7
	Sous-total		439	100,0
4705018	4701	Sun Country	286	74,1
	4704	Regina Qu'Appelle	100	25,9
	Sous-total		386	100,0
4705063	4704	Regina Qu'Appelle	238	46,9
	4705	Sunrise	270	53,1

		Sous-total	508	100,0
4705804	4704	Regina Qu'Appelle	506	100,0
	4705	Sunrise	0	0,0
		Sous-total	506	100,0
4706021	4702	Five Hills	244	49,8
	4704	Regina Qu'Appelle	246	50,2
		Sous-total	490	100,0
4706059	4702	Five Hills	60	11,1
	4704	Regina Qu'Appelle	480	88,9
		Sous-total	540	100,0
4706063	4702	Five Hills	45	17,7
	4704	Regina Qu'Appelle	209	82,3
		Sous-total	254	100,0
4706071	4704	Regina Qu'Appelle	84	14,8
	4706	Saskatoon	482	85,2
		Sous-total	566	100,0
4706099	4704	Regina Qu'Appelle	210	85,7
	4705	Sunrise	35	14,3
		Sous-total	245	100,0
4706818	4704	Regina Qu'Appelle	109	55,9
	4705	Sunrise	86	44,1
		Sous-total	195	100,0
4709060	4705	Sunrise	392	64,2
	4708	Kelsey Trail	219	35,8
		Sous-total	611	100,0
4710024	4704	Regina Qu'Appelle	181	28,6
	4706	Saskatoon	452	71,4
		Sous-total	633	100,0
4710027	4704	Regina Qu'Appelle	581	100,0
	4706	Saskatoon	0	0,0
		Sous-total	581	100,0
4710031	4704	Regina Qu'Appelle	198	36,1
	4706	Saskatoon	351	63,9
		Sous-total	549	100,0
4710036	4705	Sunrise	577	96,5
	4706	Saskatoon	21	3,5
		Sous-total	598	100,0
4710041	4705	Sunrise	0	0,0
	4706	Saskatoon	481	100,0
		Sous-total	481	100,0
4710042	4705	Sunrise	0	0,0
	4706	Saskatoon	20	100,0
		Sous-total	20	100,0
4710071	4706	Saskatoon	776	80,8
	4708	Kelsey Trail	184	19,2
		Sous-total	960	100,0
4710826	4705	Sunrise	47	12,3
	4706	Saskatoon	334	87,7
		Sous-total	381	100,0
4711018	4702	Five Hills	45	12,9
	4707	Heartland	305	87,1
		Sous-total	350	100,0
4711039	4704	Regina Qu'Appelle	114	41,6
	4706	Saskatoon	150	54,7

	4707	Heartland	10	3,6
		Sous-total	274	100,0
4711042	4704	Regina Qu'Appelle	25	14,3
	4706	Saskatoon	150	85,7
		Sous-total	175	100,0
4712029	4706	Saskatoon	65	33,3
	4707	Heartland	130	66,7
		Sous-total	195	100,0
4712050	4706	Saskatoon	70	16,2
	4707	Heartland	362	83,8
		Sous-total	432	100,0
4712069	4707	Heartland	312	85,0
	4710	Prairie North	55	15,0
		Sous-total	367	100,0
4713068	4707	Heartland	382	72,8
	4710	Prairie North	143	27,2
		Sous-total	525	100,0
4714035	4706	Saskatoon	0	0,0
	4708	Kelsey Trail	607	100,0
		Sous-total	607	100,0
4715048	4706	Saskatoon	221	43,1
	4708	Kelsey Trail	292	56,9
		Sous-total	513	100,0
4715054	4706	Saskatoon	75	13,2
	4708	Kelsey Trail	70	12,3
	4709	Prince Albert Parkland	425	74,6
		Sous-total	570	100,0
4715057	4706	Saskatoon	442	43,9
	4709	Prince Albert Parkland	564	56,1
		Sous-total	1 006	100,0
4715061	4706	Saskatoon	292	37,6
	4709	Prince Albert Parkland	484	62,4
		Sous-total	776	100,0
4715071	4708	Kelsey Trail	252	35,3
	4709	Prince Albert Parkland	461	64,7
		Sous-total	713	100,0
4716005	4706	Saskatoon	72	18,3
	4710	Prairie North	322	81,7
		Sous-total	394	100,0
4716028	4709	Prince Albert Parkland	0	0,0
	4710	Prairie North	737	100,0
		Sous-total	737	100,0
4717001	4709	Prince Albert Parkland	0	0,0
	4710	Prairie North	984	100,0
		Sous-total	984	100,0
4717054	4710	Prairie North	2 627	100,0
	4712	Keewatin Yatthé	0	0,0
		Sous-total	2 627	100,0
4717812	4709	Prince Albert Parkland	0	0,0
	4710	Prairie North	465	100,0
		Sous-total	465	100,0
4718090	4708	Kelsey Trail	112	9,2
	4709	Prince Albert Parkland	75	6,2
	4710	Prairie North	0	0,0

	4711	Mamawetan Churchill River	397	32,6
	4712	Keewatin Yatthé RHA (Regional Health Authority)	597	49,1
	4713	Athabasca	35	2,9
		Sous-total	1 216	100,0
Alberta				
4803018	4820	Chinook Regional Health Authority	2 345	43,9
	4822	Calgary Health Region	2 992	56,1
		Sous-total	5 337	100,0
4803021	4820	Chinook Regional Health Authority	331	79,8
	4822	Calgary Health Region	84	20,2
		Sous-total	415	100,0
4804004	4821	Palliser Health Region	760	36,6
	4823	David Thompson Regional Health Authority	1 314	63,4
		Sous-total	2 074	100,0
4805012	4822	Calgary Health Region	8 159	99,9
	4823	David Thompson Regional Health Authority	5	0,1
		Sous-total	8 164	100,0
4806028	4822	Calgary Health Region	5 957	48,1
	4823	David Thompson Regional Health Authority	6 434	51,9
		Sous-total	12 391	100,0
4814003	4825	Capital Health	3 083	30,7
	4826	Aspen Regional Health Authority	6 962	69,3
		Sous-total	10 045	100,0
4817027	4826	Aspen Regional Health Authority	5	0,1
	4827	Peace Country Health	5 800	99,9
		Sous-total	5 805	100,0
4817076	4827	Peace Country Health	3 556	94,3
	4828	Northern Lights Health Region	216	5,7
		Sous-total	3 772	100,0
4817860	4826	Aspen Regional Health Authority	425	100,0
	4827	Peace Country Health	0	0,0
		Sous-total	425	100,0
Colombie-Britannique				
5903010	5911	East Kootenay	1 641	80,4
	5912	Kootenay/Boundary	400	19,6
		Sous-total	2 041	100,0
5909060	5921	Fraser East	742	55,4
	5922	Fraser North	597	44,6
		Sous-total	1 339	100,0
5915020	5922	Fraser North	123	1,1
	5923	Fraser South	96	0,9
	5932	Vancouver	10 831	98,0
	5933	North Shore/Coast Garibaldi	0	0,0
		Sous-total	11 050	100,0
5941039	5914	Thompson/Cariboo	426	52,7
	5933	North Shore/Coast Garibaldi	382	47,3
		Sous-total	808	100,0
5951053	5951	Northwest	483	45,6
	5952	Northern Interior	576	54,4
		Sous-total	1 059	100,0
5955040	5952	Northern Interior	851	15,4
	5953	Northeast	4 687	84,6
		Sous-total	5 538	100,0
Source : Statistique Canada				



Tableau 1

Régions sociosanitaires et dispositions législatives pertinentes, selon la province, 2011

Province/Territoire	Régions sociosanitaire 2011	Unités	Dispositions législatives pertinentes
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Regional Integrated Health Authorities (RIHAs)</i>	4	<i>Regional Integrated Health Authorities Order</i> en vertu des articles 4 et 21 de la <i>Hospitals Act</i> (O.C.) 2005-052.
Île-du-Prince-Édouard	...	1 ¹	En novembre 2005, l'Île-du-Prince-Édouard a dissous officiellement les quatre régions sociosanitaires.
Nouvelle-Écosse	Zones	6	...
	District Health Authorities	9	<i>Health Authorities Act (Statutes of Nova Scotia 2000, c. 6) section 84.</i>
Nouveau-Brunswick	Zones	7	<i>Regional Health Authorities Act</i> (Chapter R-5.05) –Schedule A
Québec	Régions sociosanitaires (RSS)	18	Article 339 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2); la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5); les décrets 1213-78, 1813-91, 1815-91, 1816-91, 1817-91, 1818-91, 1819-91, 1820-91, 1821-91, 1822-91, 1823-91, 1824-91, 1825-91, 1826-91, 1827-91, 1828-91, 655-94.
Ontario	Circonscriptions sanitaires	36	Règlement 553 (Règlements révisés de l'Ontario), en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, c. H-7; remplacé par le règlement 197/01 de l'Ontario.
	Réseaux locaux d'intégration des services de santé	14	Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local
Manitoba	<i>Regional Health Authorities</i>	12	Règlement d'établissement des offices régionaux de la santé (règlement 207/97) en vertu de la <i>Loi sur les offices régionaux de la santé</i> (C.P.L.M. c. R34); règlements modifiés 99/2002 et 169/2002.
Saskatchewan	<i>Regional Health Authorities</i>	14	<i>Regional Health Services Act</i> , chapitre R-8.2; <i>Regional Health Services Administration Regulations</i> , chapitre R-8.2, règlement 1.
Alberta	Zones	5	...
	<i>Regional Health Authorities</i>	9	<i>Regional Health Authorities Act</i> , chapitre R-10
Colombie-Britannique	<i>Health Service Delivery Areas (HSDA)</i>	16	<i>Health Authorities Amendment Act</i> , <i>Statutes of British Columbia 2002</i> (voir aussi le règlement 225/2003); <i>Health Authorities Act</i> , chapitre 180 (et règlements connexes)
Yukon	...	1 ¹	<i>En vigueur à partir du 20 octobre 2008, les noms « Territoire du Yukon » en français et « Yukon Territory » en anglais sont devenus « Yukon » en français et en anglais, selon la Loi sur le Yukon (chapitre 7, sanctionnée le 27 mars 2002).</i>
Territoires du Nord-Ouest	...	1 ¹	<i>Consolidation of Northwest Territories Health District Establishment Order</i> , R-080-2000 (en vertu de la <i>Public Health Act</i>)
Nunavut	...	1 ¹	<i>Public Health Act (Statutes of Northwest Territories, 1998, chapitre 5)</i>

Note

1. L'ensemble de la province/territoire représente une région sociosanitaire.

Source : Statistique Canada.



Tableau 2

Définitions des régions géographiques du recensement

Terme géographique	Définition
Subdivision de recensement (SDR)	Une municipalité ou une région qui est considérée comme équivalente à une municipalité aux fins de la production de statistiques (par exemple, une réserve indienne ou un territoire non organisé). Le statut de la municipalité est défini par les lois en vigueur dans chaque province et territoire au Canada.
Aire de diffusion (AD)	Petite région composée d'un ou de plusieurs pâtés de maisons avoisinants et regroupant une population de 400 à 700 habitants. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion.
Îlot du Recensement de 2001/Îlot de diffusion de 2006	Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Source : Statistique Canada.



Tableau 3

Cliché d'enregistrement du fichier de correspondance entre les régions sociosanitaires et celles du Recensement de 2006

Nom de la variable	Commentaires
NIUAD / NIUI ¹	(numéro d'identification unique de l'aire de diffusion/numéro d'identification unique de l'îlot de diffusion) PR-DR-AD (province, division de recensement, aire de diffusion, îlot de diffusion ¹)
NIUCGT	(code de la Classification géographique type [CGT]) PR-DR-SDR (province, division de recensement, subdivision de recensement)
PR-NIURSS2007	(code de la région sociosanitaire) numéro d'identification unique de la PR-RSS (province, région sociosanitaire)
ENG LABEL	(nom de la région sociosanitaire)
FRE LABEL	
POP2006	(chiffres de population du Recensement de 2006 non rajustés)

Note

1. Le numéro d'identification à 10 chiffres de l'îlot de recensement (NIUI) s'applique à l'Ontario (RLISS), au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta et à la Colombie Britannique seulement. Les 8 premiers chiffres comprennent le code de l'AD (NIUAD) pour ces provinces.

Source : Statistique Canada.



Tableau 4

Cliché d'enregistrement du fichier de correspondance entre les régions sociosanitaires et celles du Recensement de 2001

Nom de la variable	Commentaires
NIUAD / NIUI ¹	(numéro d'identification unique de l'aire de diffusion/numéro d'identification unique de l'îlot) PR-DR-AD (province, division de recensement, aire de diffusion, îlot de recensement ¹)
NIUCGT	(code de la Classification géographique type [CGT]) PR-DR-SDR (province, division de recensement, subdivision de recensement)
PR-NIURSS	(code de la région sociosanitaire) numéro d'identification unique de la PR-RSS (province, région sociosanitaire)
NOMRSS	(nom de la région sociosanitaire)
POP2001	(chiffres de population du Recensement de 2001 non rajustés)

1. Le numéro d'identification à 10 chiffres de l'îlot de recensement (NIUI) s'applique au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta seulement. Les 8 premiers chiffres comprennent le code de l'AD (NIUAD) pour ces provinces.

Source : Statistique Canada.



Tableau 5

Subdivisions de recensement liées à plus d'une région sociosanitaire

Provinces comportant des chevauchements	Subdivisions de recensement (SDR) de 2001	Subdivisions de recensement (SDR) de 2006
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0
Nouvelle-Écosse DHA	1	1
Ontario (RLISS)	0	9
Ontario (circonscriptions sanitaires)	4	1
Manitoba	8	7
Saskatchewan	48	45
Alberta	7	9
Colombie-Britannique	12	6

Source : Statistique Canada.